

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Vanessa SEVEL, Joël TOURNIER

Absents excusés : Christophe DOUSSIN, Aurélie GOSSET, Gaël TOUYA

Date de la convocation : 10/01/2024

Secrétaire de séance : Vanessa SEVEL

Ordre du Jour :

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal
- 2 – Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal
- 3 – Extinction de la créance locative de 130,35€
- 4 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale
- 5 – Informations diverses (attribution de subvention du conseil départemental, bornes de recharge électrique privées sur le domaine public, acquisition parcelles de bois, régularisation des conventions de passage, rénovation de l'espace vert près de l'église)
- 6 – Questions diverses

1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal :

L'ensemble des conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

2 – Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, dans sa séance du 08 novembre 2023, le conseil municipal avait désigné tous les bâtiments communaux, comme susceptibles de recevoir des installations photovoltaïques sur leurs toitures.

Or, cette décision avait été prise avant le débat communautaire, qui a eu lieu le 19 décembre 2023.

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le projet de désigner tous les bâtiments, publics et privés de la commune, dans les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ceci dans le but d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, à savoir les panneaux photovoltaïques sur toiture, aux administrés qui le désirent.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de désigner tous les bâtiments, publics et privés du territoire communal, comme zones d'accélération des énergies renouvelables, pouvant recevoir des installations photovoltaïques sur leurs toitures.

Délibération n°01-24

3 – Extinction de la créance locative de 130.35€ :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que, sur avis du Trésor public, la commission de surendettement de la Haute-Garonne a accordé le bénéfice d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à un ancien locataire de la commune, Monsieur RIVA José.

Il laisse une dette de 130.35 € à la commune.

Il est précisé qu'aucun recouvrement ne sera possible.

Il est donc nécessaire de procéder à l'extinction de la dette par une écriture comptable, l'émission d'un mandat au compte 6542 « Créances éteintes ».

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- De procéder à l'extinction de la dette de Monsieur RIVA José à hauteur de 130.35 € puisqu'aucun recouvrement ne paraît possible ;
- D'émettre un mandat de ce montant au budget 2024 ;
- De charger à Monsieur le Maire d'émettre ledit mandat

Délibération n°02-24

4 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale peut être versée, sous conditions, aux agents concernés.

Monsieur le Maire questionne l'assemblée, dans un premier temps, sur le versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle car l'avis du CST du Centre de Gestion est nécessaire.

Après discussion, les conseillers municipaux donnent un avis favorable au principe de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce sujet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil, après réception de l'avis du Comité Social et Technique du Centre de Gestion, pour décider des montants et modalités de versements de ladite prime.

5 – Informations diverses :

✚ Attribution de subvention du conseil départemental de la Haute-Garonne :
Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que le Conseil Départemental a attribué une subvention de 317 000€ pour la construction de la maison de santé.

✚ Bornes de recharge électrique privées sur le domaine public :
Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un administré a installé une borne de recharge électrique, sur la façade de son habitation, pour la recharge de son véhicule particulier, et stationne son véhicule sur la voie publique. Il en résulte que, lors de sa recharge, le câble se trouve sur le trottoir, ce qui est considéré comme une occupation illégale du domaine public.
Après discussion, les conseillers municipaux demandent à Monsieur le Maire de convoquer l'administré pour l'informer de la situation.

- ✚ Acquisition parcelles de bois :
Suite à la demande d'autorisation de passage dans des parcelles privées sur les chemins de randonnée de la part de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, une administrée a fait savoir à la mairie qu'elle désire vendre une parcelle de bois.
Après discussion, les conseillers municipaux attendent la proposition financière de cette administrée pour prendre une décision.
- ✚ Rénovation de l'espace vert près de l'église :
Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de rénovation de l'espace vert qui se trouve devant la croix de l'église au centre bourg : il demande aux conseillers de lui soumettre des projets qui seront étudiés en séance.
- ✚ Maison de santé : Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le projet de préparation de l'inauguration de la maison de santé.
- ✚ Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux :
 - l'achat de 100 chaises pour la salle des fêtes ;
 - des dépôts d'ordures ménagères qui ont fait l'objet de dépôt de plainte auprès des services de la gendarmerie.

6 – Questions diverses :

Monsieur Franck COMPAN informe l'assemblée qu'une altercation a eu lieu en haut de la côte des Platanes concernant des vététistes qui ont fait un tracé qui aurait débordé sur une parcelle privée.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,
La séance est levée à 22h15
Pour copie conforme

Le Maire,
Anicet AGBOTON

Le secrétaire de séance
Vanessa SEVEL